

Les dates clés du





- Ouverture du RGA (Référentiel Général des Armes)
- Ouverture du SIA pour les professionnels et l'administration centrale du ministère de l'Intérieur (SCAE)
- Ouverture du SIA aux détenteurs chasseurs
- Ouverture du portail SIA préfectures
- Ouverture du SIA aux détenteurs d'armes héritées ou trouvées
- la possibilité de modifier son râtelier numérique pendant 6 mois pour les détenteurs ayant créé leur compte depuis plus de 6 mois et prolongation de 6 mois pour les autres.

• Réouverture de

- Mise à disposition de l'application mobile SIA
- Dématérialisation de la Carte européenne d'armes à feu (CEAF) pour les détenteurs disposant d'un compte dans le SIA
- Ouverture progressive du SIA aux tireurs sportifs, tireurs de ball-trap, biathlètes et aux anciens licenciés de ces fédérations
- Ouverture du SIA aux détenteurs sans licence ni permis (armes acquises avec un certificat médical)
- Interconnexion avec le système EDEN de la FNC

 Portail préfectures : Ouverture du module sur les

injonctions préfectorales

- Ouverture progressive aux détenteurs associatifs : fédérations, associations, clubs de
- Ouverture progressive aux détenteurs métiers :
- polices municipales
- convoyeurs de fonds
- agents de sécurité privée
- Ouverture progressive aux détenteurs particuliers :
- détenteurs ultra-marins

- Portail préfectures : Ouverture du module sur les
- agréments et ouvertures de commerces
- Ouverture progressive aux détenteurs particuliers:
- mineurs
- collectionneurs

- Ouverture progressive aux détenteurs métiers :
- fonctionnaires exposés
- journalistes
- organisations internationales
- cinéma/théâtre
- collectivités publiques, musées, collections
- entreprises d'essais industriels
- experts judiciaires
- exploitants de tir forain
- organismes privés de formation à la qualification professionnelle d'armurier











tir

